

# Communauté de Communes Coeur de Savoie

assainissement collectif : régie AC

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

**Exercice 2022**



## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Estimation de la population desservie (D201.0) .....	4
1.2.	Nombre d'abonnés .....	4
1.3.	Volumes facturés .....	6
1.4.	Détail des imports et exports d'effluents .....	6
1.5.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	6
1.6.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert .....	7
1.7.	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	8
1.8.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) .....	21
1.8.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	21
1.8.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration .....	22
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	23
2.1.	Modalités de tarification .....	23
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0) .....	24
3.	Indicateurs de performance .....	27
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	27
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) .....	27
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3) .....	29
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	29
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) .....	30
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) .....	30
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) .....	32
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2) .....	33
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) .....	33
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) .....	33
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) .....	35
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) .....	35
3.13.	Taux de réclamations (P258.1) .....	36
4.	Financement des investissements .....	37
4.1.	Montants financiers .....	37
4.2.	Etat de la dette du service .....	37
4.3.	Amortissements .....	37
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	37
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	38
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	39
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) .....	39
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	39

# 1. Caractérisation technique du service

## 1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

• Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE SAVOIE

• Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : régie AC

• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

• Compétences liées au service :

**Oui**      **Non**

Collecte

Transport

Dépollution

Contrôle de raccordement

Elimination des boues produites

Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement

Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Arvillard, Betton-Bettonet, Bourgneuf, Chamousset, Chamoux-sur-Gelon, Châteauneuf, Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, Cruet, Détrier, Fréterive, Hauteville, La Chapelle-Blanche, La Chavanne, La Croix-de-la-Rochette, La Table, La Trinité, Laissaud, Les Mollettes, Planaise, Porte-de-Savoie (section FRANCIN secteur Parc d'Activité Alpesapace), Presle, Rotherens, Saint-Pierre-de-Soucy, Sainte-Hélène-du-Lac, Valgelon-La Rochette, Villard-d'Héry, Villard-Léger, Villard-Sallet, Villaroux.

• Existence d'une CCSPL  Oui  Non

• Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation\* : .....  Non  
Absence de zonage approuvé sur l'ensemble des communes du territoire. L'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement sur l'ensemble du territoire est en cours. Il donnera lieu à l'élaboration des cartes de zonage.

• Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 05/07/2018  Non

\* Approbation en assemblée délibérante

## 2. **Mode de gestion du service**



Le service est exploité en **Régie avec prestation de service**

- **Les réseaux de collecte, transport et ouvrages d'épurations des communes de Chamoux-Sur-Gelon, Chamousset, Bourgneuf, La Trinité (hameau Les Grassetts uniquement) sont exploités par la société SUEZ.**

**Date de début du contrat : 01/01/2021**

**Date de fin de contrat : 31/12/2022, il est reconductible deux (2) fois pour une durée d'un (1) an par décision expresse de la Collectivité**

- **Les réseaux de collecte, transport et ouvrages d'épuration des communes de Arvillard, Châteauneuf, Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, Cruet, Détrier, Fréterive, La Chapelle-Blanche, La Chavanne, La Croix-de-la-Rochette, Laissaud, Les Mollettes, Planaise, Porte-de-Savoie, Presle, Rotherens, Saint-Pierre-de-Soucy, Sainte-Hélène-du-Lac, Valgelon-La Rochette, Villard-d'Héry, Villard-Sallet, Villaroux sont exploités par la société VEOLIA.**

**Date de début de contrat : 01/06/2019**

**Date de fin de contrat : 31/12/2022 reconductible une fois pour une durée de deux ans.**

Les effluents des communes de Les Mollettes, Laissaud, Rotherens, La Croix de la Rochette, Détrier, Villaroux, Presle, La Rochette-Valgelon, Arvillard sont dirigés et traités sur le territoire de la Communauté de Communes Le Grésivaudan dans le cadre d'une convention entre les deux collectivités. L'exploitation des réseaux de collecte est assurée par la société VEOLIA dans le cadre du contrat de prestation mentionné ci-dessus.

La collecte des communes de Les Marches, Apremont, Arbin, Chignin, Myans est assurée en régie avec prestation de service assurée par VEOLIA. Néanmoins, le transport et le traitement sont assurés par un délégataire. Pour cette raison, les données de ces communes figurent dans le RPQS DSP.

Les communes de Villard-Sallet, La Trinité, Villard-Leger, Betton-Bettonnet, Hauteville sont équipées pour partie de réseaux mais ne sont pas raccordés à une station d'épuration.

### **1.1. Estimation de la population desservie (D201.0)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **14 887** habitants au 31/12/2022 (15 312 au 31/12/2021).

### **1.2. Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **6 925** abonnés au 31/12/2022 (6 960 au 31/12/2021).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Arvillard	249	237	-5%
Betton-Bettonet	0	0	-
Bourgneuf	291	289	-1%
Chamousset	228	231	1%
Chamoux-sur-Gelon	482	471	-2%
Châteauneuf	358	349	-3%
Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier	438	420	-4%
Cruet	407	406	0%
Détrier	181	174	-4%
Fréterive	70	70	0%
Hauteville	0	0	-
La Chapelle-Blanche	196	196	0%
La Chavanne	246	251	2%
La Croix-de-la-Rochette	162	154	-5%
La Table	0	0	-
La Trinité	11	11	0%
Laissaud	311	311	0%
Les Mollettes	298	272	-9%
Planaise	158	160	1%
Porte-de-Savoie (Alpespace)	16	16	0%
Presle	61	63	3%
Rotherens	163	148	-9%
Saint-Pierre-de-Soucy	62	81	31%
Sainte-Hélène-du-Lac	318	315	-1%
Sainte-Hélène-du-Lac (Alpespace)	25	24	-4%
Valgelon-La Rochette	2100	2121	1%
Villard-d'Héry	107	108	1%
Villard-Léger	0	0	-
Villard-Sallet	0	0	-
Villaroux	47	47	0%
<b>Total</b>	<b>6 960</b>	<b>6 925</b>	<b>-0,5%</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : \_\_\_\_\_.

Commentaire: Zonage en cours d'élaboration dans le cadre de la révision du SDA

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 70,66 abonnés/km) au

31/12/2022. (71,02 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,15 habitants/abonné au 31/12/2022.

### 1.3. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>1 083 019</b>	<b>653 491</b>	<b>-39,7%</b>

L'année 2021 a été une année de régularisation du retard de facturation, certaines communes ont été facturées deux fois (consommation 2019-2020 et 2020-2021).

### 1.4. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
C.C Le Grésivaudan	351 448	328 310	-7%
<b>Total des volumes exportés</b>			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes importés</b>			

### 1.5. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 2 au 31/12/2022 (2 au 31/12/2021). Ces autorisations sont en cours de renouvellement.

## 1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 14 km de réseau unitaire hors branchements,
- 84 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 98 km (98 km au 31/12/2021).

2 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Déversoir d'orage sur poste de refoulement	Chamousset PR n°6	
Déversoir d'orage sur poste de refoulement	Chamousset PR n°7	



## 1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées

**STEU N°1 : Station d'épuration BOURGNEUF**  
Code Sandre de la station : 060973053001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés									
Date de mise en service		05/01/2006									
Commune d'implantation		Bourgneuf (73053)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		450									
Nombre d'abonnés raccordés		41									
Nombre d'habitants raccordés		± 100									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		60									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		ARC							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
27/06/2022	Non	209	43	814	37		71				

Une réflexion sur le renouvellement de cette station a été engagée (maitrise d'œuvre en cours).

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique



**STEU N°2 : Station d'épuration CHAMOUSSET - PONT ROYAL**

Code Sandre de la station : 060973068001

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			01/01/2008								
Commune d'implantation			Chamousset (73068)								
Lieu-dit			Pont Royal								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			3050								
Nombre d'abonnés raccordés			950								
Nombre d'habitants raccordés			± 2 267								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			600								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 21/11/2006 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		ISERE							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		87			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH		< 6.5		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		73			
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		NH <sub>4</sub>	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Les valeurs ci-après présentent la moyenne de l'année.	oui	3.2	98.7	34.2	94.5	4.2	98.6			3	97.1

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU N°3 : Station d'épuration de SAINT PIERRE DE SOUCY**

Code Sandre de la station : 060973276001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtre plantés de roseaux								
Date de mise en service			02/05/2011								
Commune d'implantation			Saint-Pierre-de-Soucy (73276)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			340								
Nombre d'abonnés raccordés			81								
Nombre d'habitants raccordés			± 151								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			54								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		_COISIN_							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
23/06/2022	oui	3	99	41	93.7	6.8	96.3				

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU N°4 : Station d'épuration CHATEAUNEUF**  
Code Sandre de la station : 060973079001

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lit bactérien fortes charges + lagunage								
Date de mise en service			Réhabilitation 2012								
Commune d'implantation			Châteauneuf (73079)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			400								
Nombre d'abonnés raccordés			349								
Nombre d'habitants raccordés			± 778								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			108								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Eau douce de surface						
			Nom du milieu récepteur		LE GELON puis ISERE						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
30/06/2022	oui	13	90	93	76.3	7.2	93.9				

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU N°5 : Station d'épuration LA CHAVANNE**  
Code Sandre de la station : 060973082001

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				01/10/1988							
Commune d'implantation				La Chavanne (73082)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				500							
Nombre d'abonnés raccordés				251							
Nombre d'habitants raccordés				± 641							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j											
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		ISERE							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12/09/2022	oui	19	94	91	86	72	72				

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

---

**STEU N°6 : FRETERIVE - LA MASERIE**

Code Sandre de la station : 060973120002

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement	Filtres plantés
Date de mise en service	2015
Commune d'implantation	Fréterive (73120)
Lieu-dit	La Maserie
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	60
Nombre d'abonnés raccordés	10
Nombre d'habitants raccordés	22
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	9

**Compte tenu de la capacité de traitement de cette station d'épuration, la réalisation d'un bilan 24h n'est pas obligatoire.**

**STEU N°7 : Station d'épuration COISE SAINT JEAN PIED GAUTHIER**  
Code Sandre de la station : 060973089001

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			01/01/2001								
Commune d'implantation			Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier (73089)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			1200								
Nombre d'abonnés raccordés			528								
Nombre d'habitants raccordés			± 1 179								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			180								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			LE COISIN					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
17/03 et 07/09/2022. Les valeurs ci-après représentent la moyenne des deux bilans réalisés.	oui	4	96.9	34	87.5	8.6	94.2	27.4	30.6		

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU N°8 : Station d'épuration SAINTE HELENE DU LAC CHEF LIEU**  
Code Sandre de la station : 060973240001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés									
Date de mise en service		01/01/1992									
Commune d'implantation		Sainte-Hélène-du-Lac (73240)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		650									
Nombre d'abonnés raccordés		313									
Nombre d'habitants raccordés		± 638									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		112									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		LE RIGODON							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO <sub>5</sub>		35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
MES		35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50		
NGL					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NTK					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
pH					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Pt					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
14/06/2022	oui	17	95.3	51	92.7	61	87.9	94.7	49.7		

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU N°9 : Station d'épuration SAINTE HELENE DU LAC GALLOUX**  
Code Sandre de la station : 060973240002

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement	Filtres plantés
Date de mise en service	2006
Commune d'implantation	Sainte Hélène Du Lac (73800)
Lieu-dit	Galloux
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	80
Nombre d'abonnés raccordés	34
Nombre d'habitants raccordés	75
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	12

**Compte tenu de la capacité de traitement de cette station d'épuration, la réalisation d'un bilan 24h n'est pas obligatoire.**

**STEU N°10 : FRETERIVE - CHEF LIEU**  
Code Sandre de la station : 060973120001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement	Filtres plantés
Date de mise en service	2012
Commune d'implantation	Fréterive (73120)
Lieu-dit	Chef-Lieu
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	165
Nombre d'abonnés raccordés	60
Nombre d'habitants raccordés	132
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	9

**Compte tenu de la capacité de traitement de cette station d'épuration, la réalisation d'un bilan 24h n'est pas obligatoire.**



**STEU N°11 : Station d'épuration ALPESPACE FRANCIN**

Code Sandre de la station : 060973118001

**Aucun bilan 24h n'a été réalisé sur cette station d'épuration qui ne répond pas aux exigences réglementaires en matière de traitement. La mise hors service de cette station d'épuration est prévue en 2023.**

**STEU N°12 : Station d'épuration PLANAISE CHEF LIEU**

Code Sandre de la station : 060973200001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés									
Date de mise en service		01/12/2005									
Commune d'implantation		Planaise (73200)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		500									
Nombre d'abonnés raccordés		160									
Nombre d'habitants raccordés		± 365									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		75									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol							
		Nom du milieu récepteur		_____							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/10/2022	oui	4	98.6	51	93.8	15	93.8				

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU N°13 : STEP CRUET chef-lieu - LE RECARD - fusion ex. 400 et 700 EH**  
Code Sandre de la station : 060973096002

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien							
Date de mise en service				30/05/1973							
Commune d'implantation				Cruet (73096)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				1100							
Nombre d'abonnés raccordés				389							
Nombre d'habitants raccordés				± 972							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j											
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				ISERE					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
23/05 et 14/09/2022. Les valeurs ci-après représentent la moyenne des deux bilans réalisés.	oui	6	98.6	53.9	95.1	14.7	97.1	29.5	77.1		

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

---

**STEU N°14 : Station d'épuration de la TRINITE - Hameau des Grassets**

Code Sandre de la station : 060973302001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Disques biologiques
Date de mise en service	01/10/2011
Commune d'implantation	La Trinité (73302)
Lieu-dit	Les Grassets
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	60
Nombre d'abonnés raccordés	11
Nombre d'habitants raccordés	± 23
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	9

**Compte tenu de la capacité de traitement de cette station d'épuration, la réalisation d'un bilan 24h n'est pas obligatoire.**

**STEU N°15 : Station d'épuration CRUET - LA BARATERIE - lit macrophytes**  
Code Sandre de la station : 060973960003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			01/06/2006								
Commune d'implantation			Cruet (73096)								
Lieu-dit			La baraterie								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			200								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			37.5								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			ISERE					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
29/09/2022	oui	5	98	54	87.1	6.4	97.7				

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## 1.8. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.8.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Station d'épuration BOURGNEUF (Code Sandre : 060973053001)	Non quantifiable	Non quantifiable
Station d'épuration CHAMOUSSET - PONT ROYAL (Code Sandre : 060973068001)	29	31
Station d'épuration de SAINT PIERRE DE SOUCY (Code Sandre : 060973276001)	Non quantifiable	Non quantifiable
Station d'épuration CHATEAUNEUF (Code Sandre : 060973079001)	6	6.5
Station d'épuration LA CHAVANNE (Code Sandre : 060973082001)	Non quantifiable	Non quantifiable
FRETERIVE - LA MASERIE (Code Sandre : 060973120002)	Non quantifiable	Non quantifiable
Station d'épuration COISE SAINT JEAN PIED GAUTHIER (Code Sandre : 060973089001)	Non quantifiable	Non quantifiable
Station d'épuration SAINTE HELENE DU LAC CHEF LIEU (Code Sandre : 060973240001)	Non quantifiable	Non quantifiable
Station d'épuration SAINTE HELENE DU LAC GALLOUX (Code Sandre : 060973240002)	Non quantifiable	Non quantifiable
FRETERIVE - CHEF LIEU (Code Sandre : 060973120001)	Non quantifiable	Non quantifiable
Station d'épuration ALPESPACE FRANCIN (Code Sandre : 060973118001)	Non quantifiable	Non quantifiable
Station d'épuration PLANAISE CHEF LIEU (Code Sandre : 060973200001)	Non quantifiable	Non quantifiable
STEP CRUET chef-lieu - LE RECARD - fusion ex. 400 et 700 EH (Code Sandre : 060973096002)	Non quantifiable	Non quantifiable
Station d'épuration de la TRINITE - Hameau des Grassets (Code Sandre : 060973302001)	Non quantifiable	Non quantifiable
Station d'épuration CRUET - LA BARATERIE - lit macrophytes (Code Sandre : 060973960003)	Non quantifiable	Non quantifiable
<b>Total des boues produites</b>	<b>35</b>	<b>37.5</b>

1.8.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Station d'épuration BOURGNEUF (Code Sandre : 060973053001)	0	0
Station d'épuration CHAMOUSSET - PONT ROYAL (Code Sandre : 060973068001)	40,88	36,87
Station d'épuration de SAINT PIERRE DE SOUCY (Code Sandre : 060973276001)	0	0
Station d'épuration CHATEAUNEUF (Code Sandre : 060973079001)	3,02	6,5
Station d'épuration LA CHAVANNE (Code Sandre : 060973082001)	0	0
FRETERIVE - LA MASERIE (Code Sandre : 060973120002)	0	0
Station d'épuration COISE SAINT JEAN PIED GAUTHIER (Code Sandre : 060973089001)	0	0
Station d'épuration SAINTE HELENE DU LAC CHEF LIEU (Code Sandre : 060973240001)	0	0
Station d'épuration SAINTE HELENE DU LAC GALLOUX (Code Sandre : 060973240002)	0	4,87
FRETERIVE - CHEF LIEU (Code Sandre : 060973120001)	0	0
Station d'épuration ALPESPACE FRANCIN (Code Sandre : 060973118001)	3,1	5,2
Station d'épuration PLANAISE CHEF LIEU (Code Sandre : 060973200001)	0	0
STEP CRUET chef-lieu - LE RECARD - fusion ex. 400 et 700 EH (Code Sandre : 060973096002)	1,5	0
Station d'épuration de la TRINITE - Hameau des Grassets (Code Sandre : 060973302001)	0,11	0,13
Station d'épuration CRUET - LA BARATERIE - lit macrophytes (Code Sandre : 060973960003)	0	0
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>48,61</b>	<b>53,57</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	22,14 €	28,8 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,367 €/m <sup>3</sup>	1,53 €/m <sup>3</sup>
Autre : .....		___ €	___ €
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m <sup>3</sup>	0,16 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	0 €/m <sup>3</sup>	___ €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	___ €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

**Commentaire** : concernant le montant HT de la part fixe annuelle revenant à la collectivité : Les montants présentés correspondent aux montants appliqués sur la commune de VALGELON-LA ROCHETTE, section LA ROCHETTE (nombre d'abonnés le plus élevé).

- Délibération du 19/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les pénalités et les tarifs applicables aux viticulteurs.
- Délibération du 10/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le financement de l'Assainissement collectif.
- Délibération du 16/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 modifiant la Participation pour le financement de l'Assainissement collectif.
- Délibération du 10/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.



## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	22,14	28,80	30,1%
Part proportionnelle	164,04	183,60	11,9%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	186,18	212,40	14,1%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	—	—	—%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	6,7%
VNF Rejet :	0,00	—	—%
Autre : _____	0,00	—	—%
TVA	20,42	23,16	13,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	38,42	42,36	10,3%
<b>Total</b>	<b>224,60</b>	<b>254,76</b>	<b>13,4%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,87</b>	<b>2,12</b>	<b>13,4%</b>

**Commentaire** : concernant le montant HT de la part fixe annuelle revenant à la collectivité : Les montants présentés correspondent aux montants appliqués sur la commune de VALGELON-LA ROCHETTE, section LA ROCHETTE (nombre d'abonnés le plus élevé).



Dans le cas d'un EPCI, le tarif TTC (y compris redevance modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'Eau), pour chaque commune est :

<b>Commune</b>	<b>Prix au 01/01/2022 en €/m<sup>3</sup></b>	<b>Prix au 01/01/2023 en €/m<sup>3</sup></b>
Arvillard	1.85	2.10
Betton-Bettonet	2.05	2.21
Bourgneuf	2.05	2.21
Chamousset	2.05	2.21
Chamoux-sur-Gelon	2.05	2.21
Châteauneuf	1.30	1.62
Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier	1.49	1.78
Cruet	1.47	1.77
Détrier	1.55	1.84
Fréterive	1.85	2.11
Hauteville	2.05	2.21
La Chapelle-Blanche	2.08	2.31
La Chavanne	1.49	1.78
La Croix-de-la-Rochette	1.77	2.04
La Table	2.05	2.21
La Trinité	2.05	2.21
Laissaud	1.55	1.84
Les Mollettes	1.61	1.89
Planaise	1.90	2.14
Porte-de-Savoie-Francin	2.04	2.23
Presle	1.80	2.06
Rotherens	1.92	2.17
Saint-Pierre-de-Soucy	1.70	1.97
Sainte-Hélène-du-Lac	1.43	1.73
Valgelon-La Rochette, La Rochette	1.87	2.12
Valgelon-La Rochette, Etable	1.87	2.12
Villard-d'Héry	1.67	1.95
Villard-Léger	2.05	2.21
Villard-Sallet	2.05	2.21
Villaroux	1.55	1.84

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

## Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en € HT	Exercice 2022 en € HT	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique y compris abonnement et redevance agence de l'eau	1461 376,77	933 257,53	
Redevance eaux usées usage non domestique	0	0	
Recette pour boues et effluents importés	0	0	
Régularisations (+/-)			
Redevance agence de l'eau	158 575,30	98 285,36	
Total recettes de facturation	1 619 952,07	1 031 543	
Recettes de raccordement	234 497,50	425 751,44	
Prime de l'Agence de l'Eau	20 016,62	13 497,88	
Contribution au titre des eaux pluviales	0	0	
Recettes liées aux travaux	0	0	
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	
Autres recettes (préciser)	0	0	
Total autres recettes : subventions	44 229	0	
<b>Total des recettes</b>	<b>1 918 695,19</b>	<b>1 470 792,21</b>	<b>-23%</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 1 031 542 € (1 619 952,07 au 31/12/2021).

**Attention, l'année 2021 a été une année de régularisation du retard de facturation, certaines communes ont été facturées deux fois (consommation 2019-2020 et 2020-2021).**

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif* (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

**Le zonage est en cours d'élaboration. A ce jour ce taux ne peut être calculé.**

### 3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux* (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		50%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	0%	0
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	20%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>10</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2022 (10 pour 2021).

Commentaire : L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux diffère en fonction des communes. Le calcul d'un indice global n'est pas adapté à la collectivité. L'indice sera plus représentatif à l'issu du Schéma Directeur d'Assainissement en cours.

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration CHAMOUSSET - PONT ROYAL	75	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2021).

Commentaire : Les informations sont renseignées pour les ouvrages de plus de 120 kg/j de DBO5

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration CHAMOUSSET - PONT ROYAL	75	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2021).

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration CHAMOUSSET - PONT ROYAL	75	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2021).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

#### Station d'épuration CHAMOUSSET - PONT ROYAL :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	36,87
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		36,87

**Station d'épuration SAINTE HELENE DU LAC GALLOUX :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	4,87
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		4,87

**Station d'épuration ALPESPACE FRANCIN :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	5,2
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		5,2

### Station d'épuration de la TRINITE - Hameau des Grassets :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,13
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,13

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2021).

### 3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2022, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2021).



### 3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2022 : 0

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau (0 en 2021).

### 3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	0,82	0,86	0,12	0,07	0,02

Au cours des 5 dernières exercices, 1,89 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,39% (0,07% en 2021).

### 3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution)

sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	<b>Nombre de bilans réalisés exercice 2022</b>	<b>Nombre de bilans conformes exercice 2022</b>	<b>Pourcentage de bilans conformes exercice 2021</b>	<b>Pourcentage de bilans conformes exercice 2022</b>
Station d'épuration CHAMOUSSET - PONT ROYAL	12	12	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO<sub>5</sub> arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2021).

### 3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2021	Exercice 2022
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total Commentaire: Nous n'avons pas la compétence eaux pluviales	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **20** (20 en 2021).

### 3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	6 443 850,85	5 965 565,31
Epargne brute annuelle en €	1 496 767,17	624 851,77
Durée d'extinction de la dette en années	4,3	9,5

### 3.13. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : \_\_\_\_

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2021).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	41 531	220 959,78
Montants des subventions en €	44 229	-
Montants des contributions du budget général en €	-	-

*Le montant des travaux engagés correspond aux travaux ayant fait l'objet dans l'année d'un ordre de service. Ce montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires ni au compte administratif.*

### 4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	6 443 850,85	5 965 565,31
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	491 379,77
	en intérêts	156 579,86

### 4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de 568 991 € (127 022.75 € en 2021).

### 4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Mise en séparatif réseaux- Commune de ARVILLARD-2eme tranche	190 000 € HT
Mis en séparatif réseaux-Commune de Coise St Jean Pied Gauthier, 1 <sup>ere</sup> tranche	358 000 € HT
Réseau et station d'épuration Betton-Bettonet	Actualisation du chiffrage en cours

#### **4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**



Une étude visant à harmoniser le Schéma Directeur d'Assainissement de la collectivité est en cours en 2022, cette étude permettra la rédaction d'un programme pluriannuel de travaux.

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2022 (0 €/m<sup>3</sup> en 2021).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €